

maintenant

« Vietcongs »

posent les prédictions périodiques optimistes de la Maison Blanche. Ensuite, « le bras séculier » s'en charge... »

Sur le sens des formules euphémistes « interrogatoires » et « bras séculier », il ne faut pas s'étendre trop longuement. L'illustré allemand *Der Stern* avait publié des photos de prisonniers de guerre « vietcong » torturés, photos qui ont été reproduites dans toute la presse mondiale. Le *New York Herald Tribune* avait décrit, dans son numéro du 21 juillet 1965, les tortures que subissaient régulièrement ces prisonniers, dont la torture appelée « la friture », c'est-à-dire l'électrocution partielle, appliquée aux prisonniers masculins et féminins. Une déclaration récente du « Council of the Society for Psychological Study of Social Studies » dénonce « la pratique courante de la torture par l'eau, l'électrocution et autres techniques d'inquisition » des prisonniers et de leurs familles. David Halberstam, qui fut pendant des années correspondant du *New York Times* au Sud-Vietnam, décrit dans son livre consacré à la guerre la torture systématique des prisonniers et leur exécution après interrogatoire.

La thèse de l'impérialisme paraît donc être la suivante : nous réclamons pour nos prisonniers de guerre l'application stricte des règles de la convention de Genève de 1949. Mais nous refusons en même temps d'appliquer ces règles à vos prisonniers de guerre, que nos « alliés » conduits par un maréchal admirateur de Hitler doivent pouvoir torturer (en présence de nos experts) et exécuter à leur aise.

Devant ce cynisme, qu'attendent donc MM. Wilson, Thant, le Pape et autres âmes sensibles pour « s'inquiéter » du sort des milliers de prisonniers F.N.L., torturés et exécutés de la manière la plus barbare, souvent avec leurs familles, par ces étranges « défenseurs de la civilisation occidentale et chrétienne » dirigés par Washington.

siens.

vrait signifier au moins que tout travailleur a son mot à dire dans la politique d'un Etat ouvrier.

Quant à toutes les autres propositions formulées par les lecteurs, elles semblent trop avant-gardistes à J.E. Vidal pour qu'il daigne même y répondre.

Lecteurs, vous voilà avertis : aucune de vos critiques n'est fondée, aucune de vos propositions n'est recevable. Et au cas où vous ne seriez pas convaincus, un dernier argument vient rassurer vos consciences : « le peuple vietnamien nous remercie pour ce que nous faisons et ne méprise pas nos actions ; c'est tout ce qui nous importe ».

Il est regrettable mais point étonnant que Vidal soit plus sensible à des formules de politesse (qui sont d'ailleurs indistinctement adressées à tous les P.C., P.C. chinois compris) qu'à des propositions tendant à intensifier la lutte contre la guerre du Vietnam.

G. LEBRAS.

ABONNEMENT — 1 an : 10 F
● Sous pli fermé : 15 F ● De soutien : 20 F.

C.C.P. Pierre Frank
12648-46 Paris
Tous les jours ouvrables
de 15 heures à 19 heures
une permanence est assurée
dans nos locaux
21, rue d'Aboukir
PARIS-2^e
GUTenberg 06-57

Le directeur de publication
P. FRANK

Imp. « E.P. », 232, r. Charenton
Paris-12^e

JOHNSON

au banc des accusés

UN procès, qui sera celui de Johnson doit s'ouvrir dans les mois prochains à Paris. Il s'agit de mettre sur pied un tribunal pour juger les crimes de guerre associés à l'agression américaine au Vietnam, de dévoiler aux yeux de l'opinion mondiale la nature de cette agression.

A l'approche des élections, Johnson envisage de lancer une nouvelle opération démagogique, une seconde offensive de paix du type de celle de la fin 65-début 66, mais cette fois, si possible, dans le cadre de l'O.N.U. Le procès devrait désigner à l'attention de tous, et en premier lieu du peuple américain, le président des Etats-Unis, son secrétaire d'Etat, Dean Rusk, son secrétaire à la Défense, Robert S. MacNamara, comme criminels de guerre.

Ce tribunal, bien entendu, n'a pas de statut juridique ; c'est une initiative de type politique. Elle s'est décidée sous l'impulsion de Bertrand Russell, autrement dit sous l'impulsion d'un homme et d'un courant qui, en Angleterre, jouent un rôle déterminant dans la lutte contre la guerre impérialiste au Vietnam. Prix Nobel de littérature en 1950, B. Russell, fêté dans les milieux humanistes pour ses opinions pacifistes, est aussi l'homme qui a démissionné du Parti travailliste le 15 octobre 1965 pour protester contre la servilité pro-américaine du gouvernement Wilson. Ainsi, ses prises de position et ses activités politiques ont convergé avec celles de la gauche travailliste.

On a pu lire dans notre dernier numéro l'adresse que Ralph Schœnemann, le secrétaire de la Fédération Bertrand Russell pour la Paix, lançait de Radio Hanoi aux soldats américains pour leur demander de ne pas participer à la guerre impérialiste.

Au milieu de l'été, Bertrand Russell a lancé un Appel mondial pour organiser le Procès de la guerre du Vietnam, demandant le concours de personnalités politiques et intellectuelles connues pour leur intégrité et leur autorité morale, au nombre desquelles Isaac Deutscher, Danilo Dolci, Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre. Les modalités concrètes du procès ne sont pas encore déterminées. Mais, d'ores et déjà, des délégations à l'étranger se chargent de donner corps à ce projet et de le populariser.

Un tel type d'intervention peut paraître extraordinaire, et a, en effet, peu de précédents historiques ; il évoque le contre-procès Dewey, à Mexico, en 1938, qui démonta les chefs d'inculpation des accusations staliniennes portées contre Trotsky lors des procès de Moscou. D'un point de vue tout différent, il se réfère — paradoxalement, pourrait-on dire, mais c'est une ironie de l'Histoire — aux principes qui justifiaient le procès de Nuremberg, à savoir que le droit du plus fort ne suffit plus à fonder le droit.

Du point de vue propagandiste, les répercussions d'une telle initiative peuvent être considérables : l'audience internationale des juges présents, leurs prises de position radicales sur la guerre du Vietnam (voir l'éditorial d'août des *Temps modernes*) peuvent mobiliser de très larges secteurs de l'opinion mondiale, à l'heure où la passivité des organisations traditionnelles du prolétariat se fait tragiquement sentir.

En démasquant le caractère réel de la guerre du Vietnam, le procès peut hausser le niveau de conscience anti-impérialiste de nombreuses couches de la population, et notamment du peuple américain.

Nul doute qu'une telle initiative renforcera l'opposition internationale à la guerre génocidaire des Etats-Unis, au moment où il s'agit de multiplier les actions et d'intensifier l'aide à la révolution vietnamienne.

Anne LEIRES.

Le " Pouvoir Noir "

Une guerre colonialiste, raciale, contre-révolutionnaire, telle que celle que mènent les Etats-Unis au Vietnam, a toujours un effet pourrissant à l'intérieur de la métropole impérialiste. Les U.S.A. ne font que commencer à ressentir les atteintes de cette gangrène sociale caractéristique. Un de ses aspects spécifiques tient à la ségrégation raciale des Noirs dans ce pays. Le phénomène de contagion des guerres de libération nationale, bien connu des Français qui l'ont vu agir du Vietnam à l'Afrique du Nord, à l'Afrique noire, etc., joue également de façon très particulière aux Etats-Unis où la minorité noire apparaît comme une véritable colonie intérieure. Celle-ci prend de plus en plus conscience de la surexploitation et

de l'oppression dont elle est l'objet en même temps qu'elle expérimente et cherche l'adaptation des méthodes de libération qui ont réussi ailleurs.

Tout au long des mois d'été, les « incidents raciaux » se sont multipliés, entraînant fréquemment des centaines de participants, qui refusent de plus en plus les paroles d'apaisement des leaders réformistes et non-violents. Dans ces manifestations, des cris fusent aussi avec une fréquence plus grande contre la participation des Noirs à une guerre contre des Asiatiques qu'ils sentent leurs pareils. Par-dessus le marché, les Noirs sont traités au Vietnam comme une chair à canon de choix, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous.

	Infanterie	Marine	Aviation	Marines
% de Noirs jusqu'en décembre 1965	13,9	5,8	10,7	0,3
% d'officiers noirs jusqu'en décembre 1965	3,6	0,3	1,6	12,-
% de Noirs morts de 1961 à déc. 1965	22,1	5,8	—	9,-

Ces chiffres se passent de commentaires ; ils complètent l'article ci-dessous

d'un de nos camarades américains.

PAS GIGANTESQUES EN AVANT

La marche de Meredith, au Mississippi, s'est terminée, le 26 juin, à Jackson, dans la capitale de cet Etat ségrégationniste, par une formidable manifestation de 15 000 Noirs, chantant et clamant leurs mots d'ordre. Ce fut la conclusion réussie d'une marche qui avait commencé le 6 juin, lorsque James Meredith avait été attaqué. Ce fut en même temps le début d'un processus politique nouveau qui sera d'une énorme importance pour les Etats-Unis.

Toutes les organisations impliquées dans la lutte des Noirs américains pour les droits civils et l'égalité avaient envoyé des représentants à la marche à travers l'Etat du Mississippi. Au cours de longues journées, marchant au soleil, ils ont discuté les principaux problèmes auxquels le mouvement doit faire face, et notamment le problème crucial des moyens d'action. Les attaques constantes de la police locale contre les marcheurs, les attaques par les racistes, donnèrent un sens pratique immédiat à ces débats. La télévision les a retransmis tous les jours à travers le pays.

Ce qui en résulta, ce fut le succès explosif d'un nouveau slogan : le *pouvoir noir*.

L'idée est relativement simple : elle implique : 1° le droit à l'auto-défense contre les attaques physiques par les racistes ; 2° la nécessité pour les Noirs d'affirmer leur force politique potentielle sous leur propre direction ; 3° la nécessité d'exercer une puissance immédiatement et indépendamment du système bi-parti — au besoin contre ce système.

Elle implique donc une rupture avec les commandements « non-violents » (bien qu'elle ne signifie pas une propagande en faveur de la violence). Elle implique une rupture avec les « libéraux » blancs qui ont été jusqu'ici la source principale d'appui financier pour le mouvement en faveur des droits civils (bien qu'elle ne signifie pas le rejet de toute participation blanche au mouvement). Elle lance un défi grave au Parti démocrate (bien qu'elle soit encore loin d'entraîner l'organisation d'un nouveau parti politique national). Elle place un grand point d'interrogation sur la tactique consistant à faire progresser la cause des Noirs par la voie des réformes adoptées légalement (sans pour cela se tourner déjà vers des voies révolutionnaires).

Un des aspects les plus significatifs de cette radicalisation, c'est l'opposition contre la guerre au Vietnam qui se généralise parmi les activistes du mouvement des droits civils. Aux yeux des militants noirs des Etats-Unis, c'est un crime que d'envoyer des Noirs combattre contre des peuples de couleur en Asie.

Le mot d'ordre du « pouvoir noir » se répand à une vitesse vertigineuse. Il a déjà provoqué la défection de l'ancien président du *Student Non-Violent Coordination Committee* (S.N.C.C.), John Lewis, au mois de mai de cette année. Il a été au centre du débat du congrès annuel du *Congress for Racial Equality* (CORE)

qui a commencé le 1^{er} juillet à Baltimore. Et il fut chaudement débattu également au 57^e congrès annuel de la NAACP (Association nationale pour l'avancement des gens de couleur), ouvert le 5 juillet à Los Angeles. Le CORE a officiellement adopté le slogan. La direction bourgeoise et conservatrice du NAACP l'a rejeté avec la prédiction pessimiste qu'il équivaldrait à la « mort noire ».

Les dirigeants du Parti démocrate se sont mobilisés comme s'ils avaient à faire à un nouveau foyer de révolution coloniale, et le sénateur Robert Kennedy a ouvert le feu le 30 juin en déclarant que le mot d'ordre du pouvoir noir pourrait non seulement faire du tort au mouvement pour les droits civils mais même au pays.

En fait, les dirigeants démocrates affirment qu'il implique « du racisme à rebours » : le vice-président des Etats-Unis, Hubert Humphrey lui-même, se rendit au congrès de la NAACP pour y proclamer le 6 juillet qu'il fallait « rejeter les appels au racisme, qu'ils viennent d'une gorge blanche ou d'une gorge noire ».

Avec de tels arguments, démagogiques, et aussi le chantage à la suppression de l'aide financière, les démocrates s'efforcent d'appuyer les éléments les plus conservateurs du mouvement pour les droits civils, de diviser le mouvement, d'isoler les dirigeants militants comme Stokely Carmichael, Floyd B. McKissick ou Fanny Lou Hamer, qui sont devenus brusquement des célébrités et qui menacent de remplacer les vieux dirigeants choyés par les démocrates « libéraux ».

Le Dr Martin Luther King est déchiré anxieusement entre ces deux tendances. Il poursuit ses prêches en faveur de la non-violence. Mais il comprend en même temps qu'elles n'ont plus beaucoup de succès. C'est pourquoi il a annoncé le 8 juillet une vague de manifestations de désobéissance civile (les masses se couchant sur les autoroutes pour arrêter le trafic, devant les mairies pour protester contre le chômage, etc.).

King cite l'exemple du maire de Chicago, Richard J. Daley, qui promet de supprimer les taudis, mais ne fait rien en pratique : « Il ne comprend pas que si des conquêtes ne se réalisent pas, et ne se réalisent pas rapidement grâce à des organisations responsables des droits civils, la porte sera ouverte aux groupements militants pour conquérir une base. »

Le dilemme de Martin Luther King donne la mesure de l'évolution qui s'est produite dans la pensée du peuple noir aux Etats-Unis. Brusquement, Luther King est dépassé, et le mouvement commencé par le martyr Malcolm X a fait un gigantesque pas en avant. Il peut maintenant modifier largement la scène politique américaine et ouvrir des perspectives nouvelles qui auront inévitablement des répercussions internationales, notamment en ce qui concerne la guerre du Vietnam.